

## **Compte-rendu du conseil d'UFR du 05 décembre 2019**

### **Membres présents non votants :**

Yannick VANPOULLE (YV) : directeur et président du conseil

Francine MORISSE : directrice administrative

### **Membres présents votants :**

Guillaume BODET, Emmanuelle CANET-SOULAS, Bruno FEUTRIER, Emma GUILLET-DESCAS, Marine GARCIA, Perrine MARIEL, Guillaume MARTINENT, Pierre LORCA, David OLIVIERI, Virginie PILLAT, Emile THIEBAUT.

### **Avaient donné procuration:**

Aymeric GUILLOT à Emmanuelle CANET-SOULAS

Claude CHIOCCI à Virginie PILLAT

Patrick FARGIER à Pierre LORCA

Christian LEVARLET à Guillaume MARTINENT

Florian DILAS à Marine GARCIA

Mathis RIQUELME à Emile THIEBAUT

**Excusés :** François BLANCHARDON et Gilbert DEVINAZ

**Quorum atteint : 17 votants**

Le conseil débute à 18h15

Approbation du CR conseil d'UFR du 03/10/2019 : le CR est approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour**

Suite à l'envoi de l'ODJ, E. GUILLET-DESCAS a demandé que le point du Choix du CFA Formasup pour les alternants soit remonté en partie A et qu'un point concernant les conditions de travail de tout le personnel de l'UFR et notamment des enseignants-chercheurs soit rajouté en partie C.

#### **PARTIE A**

- Choix des représentants de l'UFR STAPS au conseil provisoire du pôle éducation et sport
- Budget initial 2020 de la composante

#### **PARTIE B**

- Capacités d'accueil
- Convention OVE
- Convention Chambéry
- Choix du CFA forma sup pour les alternants → point remonté en partie A

## PARTIE C :

- Informations générales
  - Séminaire C3D Janvier 2020 : 7 au 9 Janvier 2020
  - Séminaire UFR STAPS : 10 Janvier 2020
  - Présentation du COM déposé par la composante
  - Débat sur les orientations quinquennal formation suite à présentation en AG du 26 Novembre
- Questions diverses
  - Subvention Association Sportive Lyon1 → point remonté en partie B
  - Consultation du conseil par voie électronique → point remonté en partie B

## PARTIE A

### ➤ **Choix des représentants de l'UFR STAPS au conseil provisoire du pôle éducation et sport**

Les statuts de l'UC comporteront des dispositions provisoires et des conseils de pôles provisoires chargés d'élaborer les statuts des PFR.

Le conseil de l'UFR STAPS doit se prononcer sur les membres issus du conseil qui feront partie du conseil provisoire du pôle qui comprendra 32 membres élus par les conseils plus les directeurs de l'ISPE et de l'UFRSTAPS Lyon, répartis comme suit : 8 INSPE + son directeur – 8 STAPS Lyon + son directeur – 8 STAPS St-Etienne – 5 Sciences Education de St Etienne – 3 IFE

Le directeur étant membre de droit, il y a lieu de définir pour STAPS Lyon : 2 enseignants du collège A, 2 enseignants du collège B, 1 BIATSS, 1 étudiant et 2 personnalités extérieures.

⇒ Collège A : G. BODET et E. CANET-SOULAS : adoption à l'unanimité.

⇒ Collège B : E. GUILLET-DESCAS et G. MARTINENT : adoption à l'unanimité.

E. GUILLET-DESCAS et G. MARTINENT évoquent le fait que les représentants des laboratoires ne doivent pas être raisonnés uniquement selon leur rattachement au PFR Education et Sport. Il serait plus préférable de trouver un équilibre sur l'ensemble des sites car LIBM est majoritaire. Sur les 32 membres du conseil provisoire, il faudrait au moins 3 représentants de L-VIS Lyon par rapport à LIBM qui n'est rattaché qu' en secondaire au pôle.

V. PILLAT attire l'attention sur le rôle de ce conseil provisoire à savoir la rédaction des statuts et du règlement intérieur.

Pour Y. VANPOULLE, l'enjeu est fort en matière d'équilibre au sein des différentes commissions (formation, des personnels, etc.), de moyens financiers et humains qui seraient donnés aux laboratoires par le PFR avec rattachement principal, d'autant que la position de STAPS St- Etienne et Sciences de l'éducation est la représentation par institution et non par corps. Pour notre UFR, il est donc important d'avoir un discours commun, notamment avec l'arrivée de l'accréditation.

Suite à l'intervention de G Bodet précisant que les équipes d'accueil n'auront plus de reconnaissance

nationale, mais seulement locale par l'université, E. CANET-SOULAS propose une stratégie d'« umérisation » pour L-VIS, qui consisterait à se rapprocher d'autres UMR ou organismes de recherche afin d'avoir plus de reconnaissance et pour trouver des financements, des locaux ou encore être éligible pour des appels d'offres.

⇒ BIATSS : 2 candidatures D. OLIVIERI et V. PILLAT

Vote à bulletin secret : blancs et abstentions : 8 - D. OLIVIERI : 1 - V. PILLAT : 8

V. PILLAT représentera le collège des BIATSS

⇒ Etudiant : 1 candidature F. DILAS (titulaire) et C. BODIN (uniquement en cas de démission de F.Dilas).

Vote : adoption à l'unanimité

⇒ Extérieurs : 3 personnalités candidatent : Bruno FEUTRIER (JS), C. LEVARLET (CROS) et G-L DEVINAZ.

Ce dernier accepterait de se présenter si besoin mais il évoque ses difficultés à être présent aux conseils et rappelle toutefois qu'il peut continuer à soutenir Staps sans faire partie du conseil provisoire de pôle.

Vote : adoption à l'unanimité pour Bruno FEUTRIER et C. LEVARLET

### ➤ **Budget composante**

Point sur exécution budgétaire : le taux d'exécution est très correct à ce jour avec cependant, pour certaines lignes budgétaires, de gros écarts entre les prévisionnels des masses de fonctionnement et d'investissement et les dépenses réelles affectant ainsi les masses des lignes budgétaires des autres équipes.

En cette fin d'année, l'idée est de jongler entre les différents comptes et s'entraider ou se dépanner en terme de masse afin d'optimiser l'utilisation des crédits.

Budget initial 2020 : ouverture à 80% des crédits ouverts de l'année n-1 en masse de fonctionnement, d'investissement et masse salariale.

La masse salariale au niveau du compte Administration concerne des recrutements en cdd de personnels BIATSS sur Ressources propres, financement mutualisé avec des subventions Région (obtenues par V.PILLAT et JC WECKERLE).

Cela fait deux ans que le compte administration doit payer des rémunérations pour des vacataires d'enseignement qui n'ont pas fait ou finaliser leur dossier à temps; montant total dépassant les 8 000 € par an. A l'avenir, ce seront les budgets des Départements concernés qui seront impactés. Un point régulier des dossiers manquants sera fait par le service Affaires générales et diffusé aux responsables de formation, charge à eux de transmettre à leurs vacataires.

En raison des délais de paiement (mise en paiement semestrielle), certains professionnels ne souhaitent plus intervenir et à ce titre, V. PILLAT demande si des mises en paiement de vacataires pourraient être envisagées au fil de l'eau.

P. MARIEL précise que ce serait possible mais que cela suppose un suivi administratif très rigoureux avec une transmission des informations correspondantes par les responsables de formation toute autant rigoureuse. Elle rappelle que toutes les FEP prévisionnelles attendues pour le 15.09.19 n'ont pas encore été reçues alors que la validation est attendue pour mi-décembre.

**Il est décidé** de tester la mise en paiement au fil de l'eau pour quelques formations professionnelles.

### ➤ **Choix du CFA Forma Sup pour les Alternants en apprentissage et contrat de professionnalisation**

Le VP à la formation continue a demandé aux composantes de choisir leur CFA pour les Alternants entre 3, CFA de branches, Formasup et CFA Lyon1 en précisant qu'il n'y avait aucune obligation de passer via le CFA

Lyon 1.

A noter la problématique des personnels BIATSS au sein de la cellule alternance de FOCAL en raison de démissions massives.

L'UFR STAPS a décidé de choisir le CFA Formasup Ain-Rhône-Loire pour le suivi de ses alternants. L'engagement est pris pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2020.

Ce choix a été fait au regard :

- de l'offre de service proposée par Formasup comparativement au CFA Lyon 1.
- de l'expérience de deux de nos formations STAPS satisfaites des collaborations déjà existantes avec Formasup
- de la situation d'incertitude liée à la mise en place de l'Université Cible et au possible transfert vers les futurs pôles de la gestion de l'activité Formation Continue et Alternance
- de la situation actuelle de réorganisation au sein du CFA Sport et Animation Rhône-Alpes et de ses difficultés financières
- du travail de réorganisation et de recomposition en cours au sein des branches Sport et Animation et de leurs OPCO (AFDAS et UNIFORMATION)
- des différents champs professionnels avec lesquels nous travaillons mais qui ne relèvent pas tous des branches Sport et Animation
- du nécessaire besoin de simplifier le nombre d'interlocuteurs

Coût du service de Formasup : pack de base à 720 € TTC par alternant, tarif encore en cours de négociation.

Cela reviendrait à un prélèvement total sur nos contrats d'environ 10% pour Formasup, 12% pour FOCAL (au lieu de 19,5% précédemment) et 3,3% par l'UCBL sur toutes recettes encaissées soit 25,3%. Par ailleurs, le niveau de pris en charge des branches varie selon les conventions collectives.

**Le Conseil approuve ce choix.**

## **PARTIE B**

- Capacités d'accueil DEUST 2020-2021
  - ⇒ DEUST Activités Aquatiques : 30
  - ⇒ DEUST Activités de Pleine Nature : 50
  - ⇒ DEUST Agent développement club sportif : 30
  - ⇒ DEUST Animation : 35
  - ⇒ DEUST Métiers de la Forme : 40
  - ⇒
- Convention Cadre entre l'OVE, Fondation Œuvres de Villages d'Enfants et l'UFR STAPS Lyon
- Mise en place d'une convention entre STAPS de l'UFR Sciences et Montagne de Chambéry et l'UFR STAPS Lyon
- Subvention Association Sportive : 1000 € pour la participation de 4 étudiants STAPS Lyon au championnat de France de Beach volley à la Réunion (19 au 24 juin 2019)
- Possibilité de consultation du conseil par voie électronique pour les votes non secrets impliquant un rajout dans le règlement intérieur. Ce moyen doit néanmoins rester occasionnel.

La partie B ne fait pas l'objet de discussion.

**Vote de la partie B** : adoptée à l'unanimité

## PARTIE C

### ➤ Informations générales

- ❖ Le prochain séminaire de la C3D aura lieu du 7 au 9 Janvier 2020.

Les thèmes abordés seront :

- Les attendus de parcours sup : travail sur les options et la part des options dans le calcul des critères de classement
- La diversification EM : réforme du MEEF et diversification EM vers tout ce qui est Sport éducatif et citoyen avec des liaisons Deust, Lpro, APA
- La diversification et le devenir APA-S au regard de la réforme PACES et de la formation d'éducateurs spécialisés
- Coordination DEUST AGAPS pour mise en place d'un réseau national  
Il est envisagé la participation des personnels selon les thématiques.

- ❖ Séminaire UFR STAPS : 10 Janvier 2020

Il portera sur la capacité de l'UFR à organiser les formations L1 L2 en progressivité sur les blocs 4 (positionnement sur les champs professionnels) et le bloc 6 (Sciences, spécialité sportive, encadrement face à face pédagogique) et sur l'organisation en Y des Masters.

- ❖ COM, contrat à objectifs et moyens

Le COM a été présenté à la gouvernance par la composante en dialogue budgétaire le 14/11/2019.

Pour permettre de compenser la perte de la dotation, la demande faite est conséquente. L'accent a été mis sur la modularisation et blocs de compétences, sur les cours en ligne, l'innovation pédagogique et sur la reconnaissance de l'investissement en L1-L2.

La réponse de la gouvernance devrait être apportée fin novembre, début décembre.

- ❖ **Débat sur les orientations Quinquennal Formation**

YV fait une présentation des choix qui engagent la composante STAPS à une échéance de 10 ans, choix qui ont déjà été présentés en AG, choix sur lesquels le conseil aura à se prononcer dans le futur. (cf power point)

- **La réforme des études de santé et de kinésithérapie** concerne nos choix futurs indépendamment du quinquennal formation.
- **Les choix d'orientations** doivent se faire en tenant compte **des craintes, des menaces, des incertitudes**
  - ⊞ Internes
    - Pôle 1<sup>er</sup> cycle, place des mineures dans les futures formations, niveau de transversalité à l'intérieur du pôle et avec les autres pôles, notamment pour les UE transversales et les nouveaux blocs correspondant.
    - Lettre de cadrage qui va sûrement nous demander des économies sur les heures maquette et nous amener à réfléchir sur le suivi de stages et la professionnalisation

- Gouvernance du pôle
  - Université cible et moyens
- ⇒ Externes
- Structuration du champ du sport, de l'animation et de la santé qui pourraient se faire sans STAPS
  - Concurrence privée
  - Concurrence inter STAPS
  - Concurrence Santé, possible concurrence Kiné

- **Les orientations doivent se faire aussi en tenant compte des opportunités à saisir sous conditions.**

La situation est ouverte avec beaucoup de possibles à réfléchir :

- ⇒ Coopération et développement au sein du Pôle éducation et sport :
  - Formation des cadres de l'éducation
  - Ouverture vers le primaire
  - Éducation au sens élargi
- ⇒ Diversification et professionnalisation du Champ Sport qui est en restructuration et a des besoins
- ⇒ Elargissement du Champ de l'Animation également en restructuration et qui s'ouvre de plus en plus aux activités physiques ou sportives.
- ⇒ Reconnaissance C3D tant au niveau institutionnel que des secteurs professionnels offrant de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles exigences.
- ⇒ Secteur santé, réforme des études de santé et création du pôle santé auquel est rattaché de manière principale le LIBM.
- ⇒ Des besoins exprimés par différents partenaires qui se tournent vers les STAPS pour recruter (Protection judiciaire de la jeunesse, collectivités territoriales, métiers de la sécurité)

- **L1-L2**

Les questions et discussions sur les L1-L2 portent sur les possibilités de croiser l'approche modulaire et l'approche en progression et sur le maintien de la réussite tout en augmentant le niveau exigence.

Le travail est déjà engagé sur la modularisation par rapport aux blocs. Il faut réfléchir sur la progression du S1 au S4 et sur les niveaux d'appropriation des compétences avec des contenus plus ou moins exigeants et une politique de différenciation intégrant les moyens *oui si*. Il faudra également trouver des solutions opérationnelles en tenant compte des changements de créneaux horaires à 1h30, du nombre de créneaux à 12 semaines maximum, des multiples de 30, des UE et modules multiples de 3 crédits, de la répartition des sciences sur les 4 semestres, tout en ayant à l'esprit la question des coûts de mise en œuvre et des charges de travail.

Une 2<sup>ème</sup> idée essentielle est de ne pas différencier plus les parcours que maintenant pour faciliter les passerelles et les réorientations.

G. BODET rappelle à ce sujet le vote de la commission formation de ne pas bloquer les étudiants qui souhaitent changer entre L2 et L3 leur offrant ainsi un véritable choix. Contrairement à une affectation d'office ou par défaut, le choix est facteur de réussite et il serait intéressant d'effectuer un bilan pour savoir si cette méthode augmente ou pas le taux d'échec.

Y. VANPOULLE informe le conseil d'un débat actuel sur l'annualisation de la spécialité sportive avec des thématiques communes avec les sciences et au regard des logiques de blocs pour intégrer les connaissances. Il lance également la question sur les Approfondissements APSA : lesquelles, combien et leurs contenus. Au regard des blocs de compétences, les appro pourraient servir à nourrir les autres modules et la pédagogie.

Pour P. LORCA, cette vision sur les Appro est en adéquation avec l'orientation des professeurs d'EPS qui interviennent sur l'ensemble des A.P.S.A. Il évoque également l'idée de repenser la distribution de la spécialité en France si elle disparaît au CAPEPS. Hormis pour l'entraînement, pourquoi l'étendre à tous les étudiants où se pose la question pour les cartes pro en entraînement.

- **L1-L2** : Comment envisager plus de commun et lequel pour bien préparer les L3 tout en intégrant la question de l'orientation- diversification vers la Santé. Pour ce faire il est nécessaire de
  - Formaliser les attentes des L3 pour pouvoir les intégrer dans les modules
  - Définir du commun à tous connaissances de l'environnement réglementaire du sport  
Ou du commun à quelques filières.
  - Bien préciser le spécifique à chaque filière qui n'est peut-être pas si conséquent
  - Des choix politiques sont à faire par rapport à Santé :

Si nous proposons la Mineure santé en STAPS pour accéder aux études de Santé par staps, ou si nous construisons une mineure STAPS pour les étudiants de santé afin d'accéder en staps, il sera nécessaire de veiller à ne pas juste devenir une filière d'accès à cette filière, veiller à nos capacités d'accueil, au maintien des exigences de formation par rapport aux fiches RNCP...et cela sans coûts supplémentaires, qu'ils soient humains ou financiers.

La question est de savoir ce que nous pourrions proposer ?

L'UCBL propose cette formule : 10 crédits en multiples de 3, Jeudi AM. 80H. 2è semestre (?), Supports vidéo contenus en ligne correspondant à des modules des blocs + TD

Y Vanpouille a demandé à la gouvernance que STAPS LYON puisse ne pas se positionner dès l'année prochaine mais plutôt pour 2021.

Une discussion devra également être engagée avec STAPS St-Etienne sur une Mineure STAPS pour la santé. La Question de la mineure Santé pour STAPS : Elle existe déjà sous forme de MOOC. La position défendue actuellement par la direction est que cette UE doit être proposée en plus et non à la place d'une autre.

En conclusion, les débats possibles sur L1-L2 sont nombreux et riches mais il va falloir être vigilants sur la vitesse pour les appréhender et ne pas les voir uniquement comme une finalité, mais aussi comme une opportunité d'améliorer les formations et comme des possibilités de rationalisation et de simplification.

#### - **Echéances L1-L2**

Les discussions devront être débattues en séminaire de janvier :

- Progressivité de S1 à S4 pour vote du conseil en avril 2020
- Contenus et organisation progression dans les modules compétences pour Juillet 2020
- Question de la mineure santé par STAPS en 2021 pour vote du conseil en juillet ou septembre 2020
- Expérimentation un module santé 6 crédits serait possible : septembre 2021
- Mise en place : maquettes 2022.
- Décision maquettes : janvier 2021

#### - **DEUST et L1-L2**

- Des blocs communs, des contenus à partager, des niveaux d'exigence équivalent
- Des mutualisations possibles
- Des passerelles à prévoir
- Plus de commun dans les deust
- Deust AGAPSC, une alternative professionnelle au deug dans une logique FTLV ?

#### - **L3 académiques et professionnelles** : Penser et mettre en œuvre la complémentarité et les coopérations et Renforcer les spécificités professionnelles et la professionnalisation

Questions à envisager :

- Contenus communs à plusieurs licences
- Passerelles et doubles licences
- Des parcours à l'intérieur des licences pouvant être commun à plusieurs licences
  - Lic 3-10ans et prim EM et ES
  - Lic santé APA-S et EM
  - Lic EM sports pour tous et lic DSMS
- Licences pros partagées et cohérentes avec licences académiques

- Complémentarité et coopération St-Etienne : une réunion de collaboration est prévue en mars 2020 avec les responsables de chaque filière et en juillet lors du séminaire
- À l'intérieur du pôle
- Avec santé? Des passerelles, licence Santé
- Licence ergonomie et sport en entreprise? St Etienne n'est pas intéressé

Y.VANPOULLE précise qu'il s'agit d'opportunités professionnelles et les propositions faites n'impliquent pas forcément de créer de nouvelles licences mais plutôt de réfléchir sur ce qui nous intéresse et voir comment utiliser et optimiser notre existant pour ne pas augmenter les coûts et charges : peut-être par la mutualisation ou l'appel à des compétences externes, par des modules complémentaires ou encore par la double licence pour rendre nos étudiants performants et reconnus sur le marché du travail, par exemple dans le domaine des enfants....

Il est certain que cela suppose un gros travail d'organisation et de conception de nos maquettes en adéquation avec le marché du travail.

#### - **Masters :**

Les sujets de discussion sont les mêmes et se pose la question d'une plus grande mutualisation en M1 en sachant que cela suppose, selon les cas, de devoir chercher des compétences au niveau L3 avec la contrainte des calendriers.

- Diagnostics : identification des forces et complémentarités/années
  - Projets accréditations : mentions stabilisées (RNCP – France compétences)
  - Développements : parcours au sein des mentions ou entre les mentions – co-accréditation (EOPS avec St Etienne)
- ⇒ Mutualisation : expériences et voies de progrès
- ⇒ Parcours expertise Recherche
- Amplification de l'adossement (M) à la recherche
  - Mise en situation professionnelle et formats pédagogiques : apprentissage (convention stage, apprentissage,... )

#### MEEF :

- Devenir MEEF et voies de diversification : avec qui ? pourquoi ? comment ?
- Question des capacités d'accueil en MEEF et de ses conséquences sur la L1
- Questions des évaluations/compétences/modules - logiques d'intégration(s)

2-4 blocs transversaux (e.g. info, stat, anglais, méthodologie, secteur pro) évalués en même temps que d'autres compétences de projet, diagnostic, pilotage ...

- ⇒ Modules de formation tout au long de la vie
- Attentes de la lettre de cadrage Lyon 1
  - Faisabilité – Apogée, etc.

#### - **FC : DU et Formations courtes modulaires**

- La penser et l'organiser en cohérence avec les modules et les blocs
- Faciliter les validations partielles
- Faciliter les inscriptions au RNCP
- Penser aux fonctions support
- DU MEEF? Autres DU comme parties de formation
- Formations courtes: modules et blocs

Comment les penser de façon économique ?

Comment les penser pour ne pas déshabiller nos autres formations académiques ?

Comment les penser par rapport aux blocs existants pour qu'ils soient finançables au RNCP ?

#### - **La recherche dans le futur Pôle**

Comment envisager la recherche dans le futur pôle Education et Sport dans les 10 ans?  
Réflexion à avoir en même temps que le vivier disponible, les recrutements, les formations, la réforme du capes...

- L-VIS rattachement pôle éducation et sport
- LIBM rattachement santé : risque de force centrifuge, comment en faire un atout
- Instance de projets partagés ? Fédération
- Recherche dans le futur pôle et diversification EM:
  - Sciences de l'éducation
  - Apprentissage moteur et didactique

### Une politique de fonctions support et de moyens pour accompagner

- Équipe administrative
- ADE et coordination des emplois du temps
- Accompagnement à l'apprentissage et équipe FC restructurée
- Reconnaissance du suivi d'alternants et cahier des charges de stage
- Moyens spécifiques pour la modularisation et les blocs (L cursus +, M, Pro)
- Moyens pour la production de ressources pédagogiques et formation
- Reconnaître l'investissement important en L1-L2
- Nouer des partenariats de formation
- Des responsabilités à assumer et des rotations à prévoir

**Le projet ne sera que ce que vous en ferez!**

### • **Conditions de travail des enseignants et perspectives correspondantes**

E. GUILLET explique que cette question se regroupe sous 2 chapeaux qui s'imbriquent l'un l'autre : le côté logistique, environnemental qui renvoie aux salles, au bâtiment de recherche et aux locaux et le côté charges et temps de travail et actuellement, tout est devenu coût sans apprécier de bénéfice. L'équilibre qui détermine la satisfaction au travail est perdu.

**Quelques aspects et propositions de discussions envisagées par le conseil :**

- **Problématique du relogement** dans le bâtiment Dubois des laboratoires qui passeraient de 124m<sup>2</sup> à 96m<sup>2</sup> pour 40 personnels + les doctorants ( - 3m carré / personne) : quelle solution et/ou position à avoir ? aller au conflit avec l'UCBL pour rester dans les algécos mais cela doit relever d'une réflexion collective.)
- **ADE** et une meilleure coordination des emplois du temps mais cela passera par des horaires différents pour les enseignants qui jusqu'alors avaient le choix pour leurs créneaux de cours.
- Passage à des **créneaux d'1h30** mais mise en place différée en STAPS en raison des contraintes, notamment pour les pratiques sportives.
- Proposition d'une **durée limitée de mandat** de responsable de formation, par exemple 5 ans renouvelable 1 fois puis rotation.
- Question de la **limitation des heures complémentaires**, et donc de maxima de services, mais cela suppose de chercher des vacataires (plus de travail pour les responsables d'UE) ou de limiter les formations et de limiter les DU ouverts en FC ce qui implique moins de recettes ou encore de prévoir des maquettes avec moins d'heures de formation...
- Problématique de l'ouverture et de la prise de responsabilité de DU ou de formations pro par des enseignants ayant déjà des services très importants, par des enseignants qui pourraient privilégier

ces formations aux formations plus coûteuses en investissement ? Cela permet cependant aux personnes de faire des choses qui plaisent.

- Question de la répartition des enseignants entre les cours de L1-L2, des L3 et des Masters : obligation pour chaque **enseignant de faire des enseignements dans les grosses promos de L1 et L2** (et pas seulement en master) et répartition des copies entre les profs de TD. Incitations financières (à voir en commission des personnels).
- Diminution des heures maquette au prochain quinquennal
- Effectifs étudiants – capacités d'accueil : cela dépend de la vague démographique.
- Doit-on continuer les OUI SI ?
- Doit-on ouvrir de nouvelles formations ?
- Dans quelle mesure ne peut-on pas intégrer les heures OUI SI dans la logique de formation dans les maquettes tout en pensant la différenciation.
- Comment faire pour amener les EC plus vers certaines formations tout en continuant à publier ?
- Nommer un responsable pour trouver et mettre en place une CV thèque au niveau des intervenants, vacataires d'enseignements.
- Revoir la culture du cours en présentiel

Il est à noter cependant que ces propositions peuvent être contradictoires, aller à l'encontre des habitudes et des fonctionnements, voire être mal perçues parce que trop contraignantes.

E. GUILLET-DESCAS propose, en parallèle des réflexions sur les maquettes, une réflexion collective sur les choix stratégiques de ces points d'organisation car pour G.MARTINENT, le jour de l'AG, la perception des collègues était de dire que tout va bien, nous sommes bien dotés et le ressenti n'est pas le même.

Comment faire pour travailler et mettre en place des réponses à toutes ces questions ? **pourquoi pas un GT** qui s'empare des conditions de mise en œuvre concrètes par exemple lors d'un séminaire ?

#### **Propositions du conseil :**

Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à ces questions et apporter des propositions.

Ces propositions seront portées en Conseil d'UFR qui votera ensuite.

Cette démarche pourrait être mieux perçue par les collègues enseignants non élus dans les instances. Cela légitime la démarche.

La direction fera une proposition de mise en place du groupe de travail qu'elle soumettra au membre du conseil par mail pour avis, proposition qui pourra être soumise au bureau du Lundi 9 Décembre afin d'en envisager la mise en place à valider lors d'un prochain conseil.

**Fin conseil : 21h50**